



En l'absence de loi régulant ces mariages, les époux souhaitant se marier se tournent vers la mosquée pour obtenir la bénédiction d'un imam. Sur la photo, une vue de la mosquée Hazrat Sultan à Nur-Sultan, au Kazakhstan. (AP Photo/Alexander Zemlianichenko)

Au Kazakhstan, le débat brûlant sur le mariage polygame

Published: January 19, 2026 9.08pm GMT

<https://theconversation.com/au-kazakhstan-le-debat-brulant-sur-le-mariage-polygame-270505>

Au Kazakhstan, les propositions de légaliser la polygynie font régulièrement surface, y compris en novembre dernier, portées par des élus qui souhaitent donner un statut civil aux familles déjà engagées dans ces unions. Mais, chaque fois, elles rallument la controverse : pour leurs opposants, ce serait un glissement dangereux pour la laïcité de l'État et un net recul pour les droits des femmes.

On utilise souvent le mot polygamie pour parler de la polygynie, c'est-à-dire le mariage d'un homme avec plusieurs femmes. En réalité, polygamie est un terme général qui signifie simplement « mariage entre plusieurs personnes », sans préciser le sexe.

La polygynie (un homme avec plusieurs femmes) est de loin la forme la plus répandue, au point où elle a fini par devenir l'usage courant du mot « polygamie ». L'inverse – une femme mariée à plusieurs hommes, la polyandrie – est extrêmement rare. C'est pourquoi, dans la langue commune, les termes « polygamie » et « polygynie » sont souvent utilisés comme synonymes.

En tant que spécialiste de l'Asie centrale, professeure de science politique à l'Université Nazarbayev au Kazakhstan et chercheure en résidence au CÉRIUM de l'Université de Montréal (UdeM), je m'intéresse depuis longtemps aux questions de genre et de religion en Asie centrale. Ayant grandi en milieu rural au Québec, j'ai développé une passion pour cette région lors de mes études de baccalauréat à l'UdeM. Mes recherches doctorales à l'Université d'Ottawa sur le renouveau religieux au Tadjikistan m'ont emmenée à être confrontée à des situations cocasses liées à mon genre et à mon statut marital. À la suite de cette expérience de terrain et à mon déménagement au Kazakhstan en 2016, je me suis davantage intéressée aux dynamiques de genre.

Autrefois pratiquée par les nomades

Au Kazakhstan, la polygynie, qui était pratiquée traditionnellement parmi les populations nomades, est devenue un crime à l'époque soviétique, mais a été décriminalisée en 1998. Cependant, elle n'a pas été légalisée. Dans l'état actuel des choses, un homme ne peut pas être légalement marié à plus d'une femme, mais rien dans la loi n'interdit la « bigamie » et « polygamie » comme c'est le cas dans de nombreux pays, dont le Canada.



Le tokalisme à nouveau à la mode ? Qui sont ceux qui prennent des secondes femmes, et comment procèdent-ils ? Photo tirée de la chaîne YouTube du Parti populaire du Kazakhstan ayant organisé une discussion entre experts sur le thème de la légalisation. YouTube

Ceci fait en sorte que la polygynie tend à florir dans cet état laïc, mais majoritairement de culture musulmane : environ 6 % des hommes kazakhs seraient aujourd'hui engagés dans une relation polygyne, soit trois fois plus qu'il y a 10 ans. En l'absence de loi régulant ces mariages, les époux souhaitant se marier (incluant ceux qui sont peu pratiquants), se tournent vers la mosquée pour obtenir la bénédiction d'un imam. Leur union est alors reconnue devant Dieu, mais n'a aucune valeur aux yeux de la loi.

Cette situation, passée presque inaperçue au moment où les autorités entamaient de grandes réformes législatives visant à désoviétiser le système judiciaire, est loin de faire consensus. Pour les uns, elle signe une islamisation rampante de la société et pour d'autres, elle illustre la superficialité des liens matrimoniaux.

Je présente ici les grandes lignes de ce débat qui mêle religion, égalité des hommes et des femmes et dynamiques familiales.

Read more: Le régime de Vladimir Poutine est autoritaire et détestable, mais on ne peut le qualifier de fasciste

Tentatives ratées de légalisation

À trois reprises, des politiciens kazakhs ont proposé, sans succès, de légaliser la polygynie en modifiant la loi sur la famille et le mariage ; en 2001, en 2008 et plus récemment en novembre au moment où Abzal Kuspan, un député de la chambre basse du Parlement, le Majilis, est revenu avec une proposition de légaliser « l'institution de la tokal » au pays, un terme utilisé au Kazakhstan pour désigner la deuxième femme.



Séance photo devant la mosquée d'Aktobe, Kazakhstan. (photo fournie par l'autrice), Author provided (no reuse)

L'un des arguments avancés pour justifier ce changement est, qu'on le veuille ou non, ce type d'union est très répandu et que les femmes au sein de ces unions ne bénéficient d'aucune protection légale en cas de divorce.

Signe de l'islamisation de la société ?

Comme elle est permise en Islam, l'idée que la polygynie est une manifestation de la croissance de la religiosité au pays est très répandue. Cependant, le phénomène est loin d'être limité aux communautés pratiquantes.

Dans le cadre de mes recherches, parmi les 16 individus en situation polygyne interrogés dans différentes régions du Kazakhstan, un seul se disait pratiquant alors que les autres s'identifiaient comme musulmans, mais ne respectaient pas plusieurs règles comme la prière quotidienne et l'abstinence d'alcool.

Les résultats d'un sondage que j'ai commandé en 2019 montrent aussi que le soutien à la polygynie reste très faible parmi les Kazakhs musulmans. Pour ses opposants, cette pratique constitue surtout une violation du caractère séculier de l'État.

Le Kazakhstan a hérité de l'Union soviétique un état séculier où la séparation de la religion et de l'État est très prononcée et la majorité de la population est de confession musulmane, mais où la pratique rigoureuse de l'Islam est marginale.



L'expertise universitaire, l'exigence journalistique.

Déjà des milliers d'abonnés à l'infolettre de La Conversation. Et vous ? Abonnez-vous gratuitement à notre infolettre pour mieux comprendre les grands enjeux contemporains.

Une menace aux droits de femmes ?

D'autres s'opposent à la légalisation pour des raisons d'égalité des sexes. De façon générale, les études montrent que là où la polygynie est permise, les femmes se retrouvent dans des positions d'infériorité structurelle.

Au Kazakhstan, ce discours est aussi très présent. Chaque initiative de légalisation a provoqué de vives discussions au sein de la société. Des femmes d'influence, dont des parlementaires, se sont prononcées et ont proposé que ces mesures s'accompagnent également d'une légalisation de la polyandrie, invoquant le principe d'égalité entre les sexes. Au sein d'une société encore largement patriarcale, cette idée a cependant peu de chances de se concrétiser. Symptôme de ces inégalités, les « tokals » sont souvent perçues comme des femmes opportunistes cherchant un mariage fortuné pour échapper au travail. Cependant, mes recherches révèlent une réalité plus nuancée : il s'agit souvent de femmes divorcées cherchant une relation amoureuse qui leur procure une certaine autonomie, notamment en leur permettant de s'affranchir de l'influence, souvent très exigeante, de la belle-famille.

Bien que l'idée de légaliser la polygynie soit présentée comme une mesure visant à « protéger » les femmes, elle s'apparente plutôt à une pente glissante : une telle réforme s'inscrirait dans un contexte marqué par des inégalités économiques et sociales structurelles, et ne ferait que renforcer la dépendance des femmes envers les hommes. D'ailleurs, le taux de divorce est très élevé au Kazakhstan et les femmes divorcées peinent déjà à faire respecter le paiement des pensions alimentaires par leur ancien conjoint. Rien ne permet d'espérer qu'il en serait autrement pour les « tokals » et leurs enfants.

Hélène Thibault

Professeure agrégée de science politique, Nazarbayev University

DOI

<https://doi.org/10.64628/AAP.qjgu74fq5>